Pénalité - Méconduite

Fédération Française
FFRoller
Roller Hockey

Table des matières

1. Méconduite (MEC) **3**

1.1. La gestuelle de l'arbitre 3

1.2. Éléments d'explication 3

1.3. Le règlement 4

2. Crédits **5**

1. Méconduite (MEC)

1.1. La gestuelle de l'arbitre



https://youtu.be/2Z13nqtgwcI

Détails

- Mouvement rapide des deux bras vers la hanche

1.2. Éléments d'explication

Méconduite Az Définition

Un joueur, excepté le gardien de but, recevant une **pénalité de méconduite** est **envoyé au banc des pénalités pendant une durée de 10 minutes pendant lesquelles il est remplacé sur la piste.**

Il sort du banc des pénalités lors de l'arrêt de jeu suivant l'expiration de son temps de pénalité.

Source : Règlement sportif 2022-2023[1]

Méconduite (MEC) Conseil

- Une pénalité mineure est infligée à tout joueur qui discute ou conteste les décisions d'un arbitre, ou qui fait montre d'une conduite antisportive. Si celui-ci persiste dans sa conduite, il lui est infligé une pénalité de méconduite, toute contestation ultérieure entrainant une pénalité de méconduite pour le match.
- Une pénalité de méconduite peut être infligée à tout joueur qui fait preuve d'une attitude jugée dangereuse

1. https://ffroller-skateboard.fr/download/1902/dispositions-particulieres-aux-differentes-disciplines/73000/roller-hockey-reglement-sportif-dispositions-particulieres-au-roller-hockey-2022-2023.pdf

- Une pénalité de méconduite peut être infligée à tout joueur qui tape volontairement la crosse ou tout autre équipement contre la balustrade.

Lorsqu'un joueur reçoit en même temps une pénalité mineure et une pénalité de méconduite, un substitut désigné par le capitaine sert la pénalité mineure. Le joueur accomplit indépendamment la totalité de son temps de pénalité mineure et de la pénalité de méconduite.

Méconduite pour le match (MPM)

Conseil

Une pénalité de méconduite pour le match doit être infligée :

- à tout joueur qui commet une faute jugée dangereuse
- à tout joueur ou officiel d'équipe ayant une conduite irrespectueuse vis-à-vis des officiels du match
- à tout joueur qui frappe intentionnellement le palet pour l'éloigner de l'arbitre qui tente de le récupérer
- à tout joueur pénalisé qui ne se rend pas au banc des pénalités immédiatement et directement
- à tout joueur ou officiel d'équipe qui, à proximité du banc de l'équipe ou des pénalités, jette un objet sur le terrain pendant le déroulement du jeu ou pendant un arrêt de jeu.
- à tout joueur ou officiel d'équipe qui frappe ou empoigne un arbitre ou tout autre officiel de match

1.3. Le règlement

10.4.6 Attitude antisportive (ANT, MEC, MPM)

Texte légal

B. Une pénalité mineure est infligée à tout joueur qui discute ou conteste les décisions d'un arbitre, ou qui fait montre d'une conduite antisportive. Si celui-ci persiste dans sa conduite, il lui est infligé une pénalité de méconduite, toute contestation ultérieure entrainant une pénalité de méconduite pour le match.

C. Une pénalité de banc mineure est infligée à toute équipe dont un officiel discute ou conteste les décisions d'un arbitre. Si celui-ci persiste dans sa conduite, il lui est infligé une pénalité de méconduite pour le match.

Note : Pour l'application de cette règle, un arbitre n'est pas tenu d'infliger initialement une pénalité (de banc) mineure avant d'infliger une pénalité de méconduite pour le match

Source : Règlement sportif 2022-2023[2]

2. https://ffroller-skateboard.fr/download/1902/dispositions-particulieres-aux-differentes-disciplines/73000/roller-hockey-reglement-sportif-dispositions-particulieres-au-roller-hockey-2022-2023.pdf

2. Crédits

Réalisation : Ludovic Gaillard - ludovic.gaillard@gmail.com

Responsable éditorial : Yohann Labreux
Contributions éditoriales (trame, quiz) : Ludovic Gaillard
Contributions éditoriales (détails des gestes) : Alain Rage
Contributions éditoriales (relecture) : Arnaud Joguet
Crédits photographiques : Yohann Labreux
Crédits vidéos : FFRS

Paternité

Licence CC-BY-SA-NC : "FFRS - Pôle développement de l'arbitrage Roller-Hockey"